

Communiqué de Presse 10 octobre 2018

La CNEP et le SNPBC dénonce l'appel à l'interdiction de l'activité de bronzage en cabine

Contre toute attente, et sans élément nouveau venant appuyer sa position, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) demande l'interdiction de l'activité de bronzage en cabine sur le territoire français.

Cette annonce ne repose sur aucune donnée scientifique fiable. Elle ne participe que d'une dérive hygiéniste dangereuse.

La dernière étude relative au bronzage en cabine a été publiée en février 2018 dans l'*International Journal of Cancer Research and Treatment* (Anticancer Res. 2018 février; 38 (2): 1187-1199). Elle conclut :

« la connaissance scientifique actuelle ne permet pas de soutenir l'hypothèse d'un risque accru de mélanome avec l'utilisation des cabines de bronzage »

Utilisé de manière raisonnée, le bronzage en cabine ne présente pas de dangerosité particulière.

Les UV naturels et artificiels étant identiques, faut-il interdire les plages et plus globalement le soleil ?

Les UV naturels (soleil) ou en cabine sont contre-indiqués pour seulement 3 à 7 % de la population française.

Ces « sujets à risques » sont connus (couleur de cheveux roux, antécédents familiaux de cancers de la peau, présence de nombreux grains de beauté, etc.). Ils sont informés des risques encourus et découragés, par les opérateurs UV, de pratiquer des séances de bronzage en cabine.

Par contre, la très grande majorité de la population n'a pas de facteurs de risque. Pour eux, la balance bénéfique / risque est favorable à l'exposition solaire, donc aux UV en cabine.

Nous rappelons également que le secteur du bronzage en cabines est générateur de 10.500 emplois directs et indirects. Sur le territoire national, existent 350 centres spécialisés en bronzage (type Point Soleil) disposant en moyenne de six appareils ; et 4.500 instituts de beauté qui mettent à disposition de leur clientèle un ou deux appareils.

Ce seront autant d'entreprises et d'emplois détruits si le Gouvernement devait suivre les recommandations ineptes de l'ANSES.

Le bronzage raisonné n'est pas dangereux. Il participe au bien-être des français. Notre ambition est, et elle restera, d'offrir une prestation esthétique de beauté et de bien-être, parfaitement sécurisée.

Contacts presse :

SNPBC :
presse@snpbc.org
Marc Boutet (président du SNPBC) : 06 70 99 04 45

CNEP :
cnep@cnep-france.fr
Régine Ferrere (présidente de la CNEP) : 06 07 94 50 22